

ANNEX 6

Gbagbo jugé à la CPI: une justice internationale hémiplegique

PAR FANNY PIGEAUD
ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 31 JANVIER 2016



Laurent Gbagbo lors d'une de ses comparutions devant la CPI en 2014. © Reuters

Le procès pour « crimes contre l'humanité » qui s'ouvre, le 28 janvier devant la Cour pénale internationale, de l'ex-président ivoirien et de l'un de ses ministres, Charles Blé Goudé, est mal parti. L'enquête a fait l'impasse sur le rôle de la France et les crimes du camp Ouattara aujourd'hui au pouvoir. Le soupçon d'une justice instrumentalisée pèse plus que jamais sur la CPI.

Le dossier Gbagbo/Blé Goudé est la plus grosse affaire de la Cour pénale internationale (CPI) depuis sa création en 2002 : c'est la première fois qu'elle va juger un ancien chef d'État. Pour les partisans (nombreux) de Laurent Gbagbo, c'est un procès politique, celui de la « Côte d'Ivoire en quête de liberté contre le colonisateur français », qui va se jouer. En 2014, l'avocat principal du président ivoirien, Emmanuel Altit, a prévenu : « *Ce procès sera celui de la Françafrique, de la manipulation, des arrangements, de ceux qui ont voulu une guerre pour servir des intérêts particuliers.* »

L'histoire, très sale, sur laquelle trois juges de la chambre de première instance de la CPI vont devoir se pencher, est en effet franco-ivoirienne. La France y a tenu un rôle majeur, sous la direction de Nicolas Sarkozy.

Laurent Gbagbo, 70 ans, est inculpé de quatre charges de crimes contre l'humanité (meurtre, viol, autres actes inhumains ou, à titre subsidiaire, tentatives de meurtre, persécution). La procureure de la CPI, Fatou

Bensouda, l'accuse d'avoir mis au point avec son « premier cercle » de collaborateurs, dont Blé Goudé, un « plan commun » pour garder à tout prix le pouvoir après l'élection présidentielle contestée de 2010, y compris en faisant attaquer des civils.

Les juges vont être confrontés à la difficulté de comprendre l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, alors que deux versions s'affrontent : d'un côté, il y a le récit officiel, sur lequel s'appuie Fatou Bensouda. De l'autre, il y a de nombreux détails, généralement passés sous silence, et qui donnent un sens très différent aux événements.

Commençons par la version autorisée : en novembre 2010, le second tour de l'élection présidentielle a opposé Gbagbo, président sortant, à Alassane Ouattara, ancien employé du Fonds monétaire international. Ouattara a été déclaré vainqueur, dans des conditions controversées, par la commission électorale. Mais Gbagbo a été reconnu gagnant par le Conseil constitutionnel, unique juge des élections, présidé par un de ses proches.

La « communauté internationale », emmenée par la France, a pris fait et cause pour Ouattara. La crise postélectorale s'est transformée en conflit armé, avec l'entrée en scène de la rébellion des Forces nouvelles pro-Ouattara – qui régnait sur 60 % du territoire ivoirien, après un coup d'État raté contre Gbagbo en 2002. À l'issue d'une opération militaire inédite de la France et de l'ONU pour protéger les civils, Laurent Gbagbo a été arrêté le 11 avril 2011 à Abidjan, et emprisonné – en dehors de tout cadre légal – dans le

nord du pays. En novembre 2011, il a été transféré au centre de détention de la CPI, à La Haye. Au moins 3 000 personnes ont été tuées pendant cette crise.



Laurent Gbagbo lors d'une de ses comparutions devant la CPI en 2014. © Reuters

Passons maintenant aux **faits ignorés** ou mis de côté par la plupart des dirigeants et médias occidentaux et par la procureure Bensouda. On ne peut pas tous les énumérer ici, mais en voici quelques-uns : la commission électorale, dont la majorité des membres étaient issus de la mouvance politique de Ouattara, a manipulé les résultats au profit du même Ouattara, et ce dès le premier tour. Le nom de Ouattara a été associé au renversement du président Henri Konan Bédié en 1999 et à plusieurs tentatives de coups d'État contre Gbagbo. L'ONU a longtemps caché, à l'instigation de la France, un rapport montrant que les Forces nouvelles s'étaient massivement réarmées en prévision de la présidentielle, avec l'aide, entre autres, du Burkina Faso. Des combattants pro-Ouattara ont mené à Abidjan, avant même le scrutin, des attaques armées contre les forces de sécurité.

Nicolas Sarkozy, alors président et ami de Ouattara (qui a aussi des liens étroits avec des dirigeants socialistes), a exercé de fortes pressions sur plusieurs pays africains et l'Union africaine pour qu'ils se désolidarisent de Gbagbo, jugé depuis son élection en 2000 insuffisamment soumis à l'autorité de la France, l'ex-puissance coloniale. La France a outrepassé le mandat onusien l'autorisant à intervenir militairement, son armée a fourni des armes aux rebelles, en dépit d'un embargo, les a aidés à combattre l'armée régulière ivoirienne et fait la guerre à leur place.

Paris est intervenu non pour des raisons humanitaires, mais pour des intérêts géostratégiques et particuliers, **comme en Libye**. L'opération de com' de l'Élysée a si bien fonctionné, les citoyens français ont si peu

compris ce qui se passait en Côte d'Ivoire, que Sarkozy se **vantera** quelques années plus tard en disant : « *On a sorti Laurent Gbagbo, on a installé Alassane Ouattara, sans aucune polémique, sans rien.* »

Les juges sauront-ils démêler le vrai du faux ? La phase préliminaire dite de « confirmation des charges » a été laborieuse pour la procureure. Deux des trois juges de la chambre préliminaire ont estimé en 2013 que Bensouda n'apportait pas suffisamment de preuves pour inculper Gbagbo. Ils lui ont donné un an de plus pour refaire son enquête. C'est en mai 2014 qu'ils ont finalement décidé de confirmer les charges contre l'ex-président, mais de justesse, à deux voix contre une. L'un des magistrats, la Belge Christine Van den Wyngaert, est restée sur sa position initiale, **expliquant** : « *Il n'a pas été remédié au problème qui avait été mis en lumière, à savoir le recours à des ouï-dire anonymes.* » Elle a ajouté : « *Il n'y a, selon moi, pas d'éléments de preuve convaincants montrant qu'à un moment ou à un autre, Laurent Gbagbo a convenu avec son "entourage immédiat" de commettre des crimes contre des civils innocents.* » Cette phase préliminaire a duré trois ans.

Beaucoup d'Africains doutent de l'impartialité de la CPI

Le procès devrait s'étaler lui aussi sur plusieurs années. Le fait que la CPI ait décidé de juger ensemble Gbagbo et Blé Goudé, leader du mouvement des « Jeunes Patriotes » et ministre de la jeunesse dans le dernier gouvernement de Gbagbo, a compliqué la donne. Blé Goudé, 44 ans, a été incarcéré à La Haye en mars 2014. Il avait auparavant été extradé vers la Côte d'Ivoire depuis le Ghana, où il était en exil.

Le procureur de la CPI espérait se servir de lui contre Gbagbo, mais son plan n'a pas fonctionné. Aujourd'hui, chacun a son équipe d'avocats et les intérêts de l'un ne sont pas forcément ceux de l'autre. Les charges sont en outre un peu différentes : celles imputées à Gbagbo s'appuient sur quatre événements principaux, qui comprennent de nombreux incidents et cinq modes de responsabilité différents. Pour Blé Goudé, il y a cinq événements principaux et quatre modes de responsabilité.

Le procès sera aussi très long parce que l'accusation a annoncé le chiffre énorme de 138 témoins, qui seront tour à tour interrogés par les deux parties, la CPI utilisant la procédure anglo-saxonne du *cross-checking*. En général, la moyenne est de 40 témoins entendus par an, selon un avocat... Ensuite, ce sera à la défense de produire ses témoins. Si elle veut gagner, Bensouda devra fournir des preuves d'un degré de certitude très élevé : le Statut de Rome prévoit que pour « *condamner l'accusé, la Cour doit être convaincue de sa culpabilité au-delà de tout doute raisonnable* ».



La procureure de la CPI Fatou Bensouda. © Reuters

Pour se préparer, l'accusation et la défense n'ont pas eu les mêmes armes : la procureure dispose de plusieurs dizaines de fonctionnaires et a chaque année 4 à 8 millions d'euros pour son dossier ivoirien. La défense de Gbagbo, reconnu « *indigent* », est payée par la CPI qui prend en charge le salaire de cinq personnes et lui a accordé 76 000 euros pour enquêter. Cette somme est censée couvrir toute la durée de la procédure.

La défense est aussi désavantagée par le système en vigueur à la CPI : s'il consiste en la recherche d'éléments à charge et à décharge, ce n'est pas un juge indépendant qui fait ce travail mais le procureur, qui est aussi la partie poursuivante... L'équipe d'avocats de Gbagbo a d'ailleurs accusé Bensouda de lui avoir communiqué très tardivement, voire d'avoir caché, plusieurs centaines de documents, dont des éléments à décharge. Selon le Statut de Rome, le procureur doit transmettre à la défense « *dès que cela est possible les éléments de preuve qui tendent à disculper l'accusé ou à atténuer sa culpabilité* ». La défense de Gbagbo a aussi reproché au procureur de continuer à enquêter alors qu'il aurait dû cesser après la confirmation des charges. Elle se retrouve « *obligée d'attendre la fin de*

divulgations incessantes pour analyser la preuve du procureur comme un tout et pouvoir se préparer au procès », a-t-elle **déploré**.

« *Le président Gbagbo attend beaucoup du procès. Il espère que ce sera l'occasion d'examiner de façon objective l'histoire récente de la Côte d'Ivoire et le rôle de chacun de ses protagonistes. Il est important que leur histoire soit rendue aux Ivoiriens. Le président souhaite de tout cœur que la vérité soit dite* », explique son avocat, Emmanuel Altit. Mais beaucoup d'Africains doutent de l'impartialité de la CPI. D'abord parce que les affaires ouvertes par la Cour depuis sa création ne concernent que des Africains.



La force française Licorne est déployée en Côte d'Ivoire depuis 2002. © (ministère défense)

Ensuite parce que, dans le cas ivoirien, elle n'a engagé aucune poursuite du côté de Ouattara, alors que les troupes de ce dernier ont massacré des centaines de civils non armés en 2011. « *Il y a peu de doutes que Ouattara soit également responsable de crimes internationaux* », commente Kevin Jon Heller, professeur de droit pénal à Londres. Mais « *le fait est qu'il est beaucoup plus facile de poursuivre un chef d'État déchu qu'un chef d'État en fonctions* », ajoute-t-il. Une autre réalité doit être prise en compte : la CPI a été créée par des États et ce sont essentiellement des pays occidentaux qui la financent. Ces derniers attendent logiquement un retour sur investissement. « *Les pays occidentaux n'ont jamais caché le fait que la CPI pouvait être un outil d'influence géopolitique* », a **rappelé** dans un article Toby Cadman, avocat spécialisé en droit pénal international. La France, principal adversaire de Gbagbo, contribue à environ 10% du budget de la Cour.

Sachant tout cela, des proches de Gbagbo, pour qui sa détention est « *profondément injuste* », disent ne pas se faire beaucoup d'illusions sur la latitude de la CPI à dire le droit. Pour eux, la clé de l'affaire est politique et se trouve notamment du côté de l'Élysée. Gbagbo lui-même « *est persuadé au fond de lui que puisque c'est par la politique qu'il est arrivé à La Haye, c'est par la politique qu'il en sortira* », assure un de ses amis. Tant que Ouattara sera au pouvoir (fin 2015, il a été reconduit à la présidence pour cinq ans), tout sera fait pour que Gbagbo, toujours très populaire dans son pays, ne puisse quitter sa prison, craignent aussi les proches de l'ex-président. « *Gbagbo libre, la Côte d'Ivoire pourrait devenir ingouvernable pour Ouattara* », commente un habitué de la scène politique ivoirienne.

Un fait est sûr : si certains, en Côte d'Ivoire et en France, ont intérêt à garder Gbagbo loin de son pays et du pouvoir, un procès en bonne et due forme ne les arrange pas pour ce qu'il pourrait révéler de leur rôle pendant la crise et la guerre en Côte d'Ivoire.

Des centaines de supporters de Gbagbo et Blé Goudé s'organisent afin d'être à La Haye le 28 janvier. L'ex-président – à qui la CPI a refusé de multiples fois la liberté provisoire – peut aussi compter sur la sympathie de beaucoup en Afrique. Dans sa prison, il reçoit énormément de visiteurs : des personnalités africaines, comme le ministre d'État sénégalais Amath Dansokho, des hommes politiques ivoiriens qui ne sont pas forcément de son bord politique. Parmi ces derniers, l'ex-diplomate Amara Essy, qui a confié à Mediapart : « *La détention de Gbagbo à La Haye entache l'image de la Côte d'Ivoire en Afrique, où de nombreux chefs d'État estiment qu'il n'a fait que défendre l'intégrité territoriale de son pays, qui était divisé, avec une partie occupée par une rébellion.* »

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.